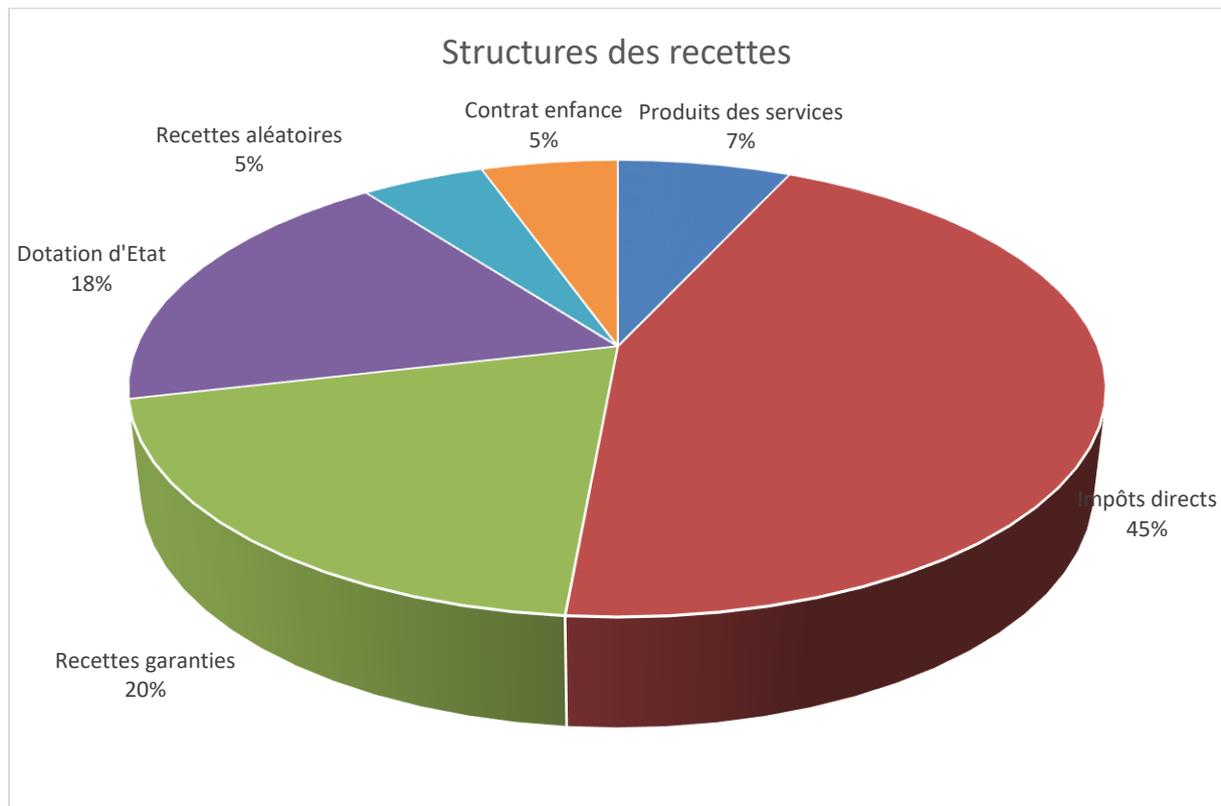


RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2017

Avant de présenter les orientations et les arbitrages que devront effectuer les élus, il convient de rappeler le contexte dans lequel évolue la commune.

1 : Les ressources de la commune.

La Commune dispose essentiellement de trois ressources, représentant 83% des recettes de fonctionnement : la fiscalité directe, l'attribution de compensation garantie par la Communauté de Communes et les dotations d'Etat. Depuis le 1^{er} janvier 2014, la fiscalité des professionnels est collectée par la Communauté de Communes qui dispose de la fiscalité professionnelle unique. Elle est reversée aux communes en fonction de ce qu'elles percevaient en 2013. Cela peut paraître un handicap dans un contexte de fort dynamisme des bases mais garantit à la commune un reversement stable comprenant les dotations d'Etat liées à cette fiscalité des professionnels dans un contexte de baisse de ces dotations.



Les impôts directs sont la taxe d'habitation et les taxes foncières.

Les recettes garanties sont l'attribution de compensation (qui ne sera modifiée qu'en fonction des transferts de compétences à la Communauté de Communes et avec les dépenses afférentes en moins) et les contrepassations entre budgets (reversement des participations aux syndicats).

Les recettes aléatoires sont les remboursements maladie des agents, le fond d'amorçage pour les temps extra-scolaire suite à la réforme des rythmes scolaires et la taxe additionnelle aux droits de mutation qui dépend des ventes sur la commune. La commune a reçu pour la dernière année les recettes liées à la petite enfance puisque cette compétence est assurée par la Communauté de Communes. Elle les a perçus en 2016 car la CAF agit à N+1.

La part des dotations de l'état se réduit d'année en année (22% en 2015 et 18 % en 2016).

Les produits des services sont les recettes de la restauration scolaire, de la piscine, de la médiathèque et les loyers des immeubles.

Les prévisions financières de 2012 étaient déjà inquiétantes : l'effet ciseau (bases fiscales atones et progression « mécanique » des dépenses) était prévu dès 2014 : les dépenses de fonctionnement étaient égales aux recettes avec pour conséquence des capacités d'investissement nulles, une possibilité d'augmentation des taux d'imposition qui ne générerait que des recettes minimales du fait de l'assiette qui ne progresse pas et donc nécessairement des efforts à faire sur les dépenses de fonctionnement, dont la masse salariale. Ces prévisions ne tenaient pas compte de la baisse des dotations qui est intervenue depuis (baisse de plus de 300 000 euros). Les évolutions entamées depuis 2015 (Réorganisation, mutualisation, optimisation des dépenses) ont évité l'effet ciseau jusqu'à présent. Il faut tout de même indiquer qu'en 2017, soit avec un décalage de 3 ans, la commune est confrontée à des dépenses de fonctionnement égales aux recettes. La situation est donc préoccupante. De nouveaux efforts et des choix seront donc nécessaires. Ces efforts et choix auront nécessairement un impact sur la commune car les mesures d'économies « interne » sont aujourd'hui quasiment toutes déjà effectuées. A contrario, la capacité d'investissement reste préservée du fait de la gestion antérieure qui assure un bon niveau d'excédents reportés. Cette capacité devant être préservée au service des habitants, c'est bien en fonctionnement que les efforts devront être effectués.

A : La fiscalité directe.

L'évolution de la fiscalité de la commune est retracée dans le tableau ci-dessous. Du fait du passage à la fiscalité professionnelle unique en 2014, le tableau ne reprend que les 3 taxes restantes communales.

Bases	2011	2012	2013	2014	2015
Taxe d'habitation	5 255 017	5 508 066	5 879 235	5 948 841	6 046 000
Foncier bâti	4 681 739	5 280 219	5 439 513	5 536 762	5 550 000
Foncier non bâti	131 269	134 739	136 885	137 892	139 400

Montants	2011	2012	2013	2014	2015
Taxe d'habitation	1 010 014 €	1 041 532 €	1 083 239 €	1 143 367 €	1 162 041 €
Foncier bâti	1 056 200 €	1 089 422 €	1 211 698 €	1 249 094 €	1 252 080 €
Foncier non bâti	150 762 €	154 703 €	157 689 €	158 369 €	160 101 €
TOTAL PRODUIT	2 216 977 €	2 285 657 €	2 452 626 €	2 550 830 €	2 574 222 €

Bases 2016	Prev 2017
6 107 790	
5 547 043	
139 667	

Montant 2016	Prev 2017
1 169 424 €	€
1 254 456 €	€
161 497 €	€
2 585 377 €	€

Evolution des bases sur la période :

Taxe d'habitation :	+16,23% soit 3,24% en moyenne annuelle.
Foncier bâti :	+18,48% soit 3,70% en moyenne annuelle.
Foncier non bâti :	+6,40% soit 1,28% en moyenne annuelle.

Evolution du produit sur la période : + 16,63% soit 368 400 euros soit 61 400 euros en moyenne par an mais seulement 11 155 euros entre 2015 et 2016.

Pour 2017, les bases ne sont pas à ce jour notifiées.

Taxe d'habitation :	+%
Foncier bâti :	+%
Foncier non bâti :	+%

La stagnation s'explique par la diminution des constructions sur la commune liée essentiellement aux effets à retardement du nouveau plan de prévention du risque inondation. Ce signal sur le foncier bâti se double d'un autre signal sur la taxe d'habitation : la dotation de compensation d'Etat sur la taxe d'habitation progresse de 80 000 à 120 000 euros. Il s'agit de la compensation d'Etat pour les exonérations de taxe d'habitation envers les personnes âgées et les plus faibles revenus. C'est un signe de paupérisation. Les mesures d'ouverture du Plan Local d'Urbanisme ont pour objet d'essayer de relancer les constructions. Le PPRI reste toutefois un élément bloquant et préoccupant dans le développement de la commune. En 2015, la décision d'abaisser la taxe d'aménagement à 2,5% contre 5% a été prise sur l'ensemble de la commune à l'exception de la zone dite « collègue » et du terrain situé à l'entrée de Pechnauquié 3. De même, les abris de jardin bénéficient d'un abattement de base de 80%. Après des mois de travail, une étude sur la requalification de la notion de risque a été lancée. Elle porte sur la rive gauche et droite du Tarn et doit permettre un plan d'action pour requalifier certaines zones. En effet, en 10 ans, le centre historique a vu le taux de logements vacants passer de 20% à 42% du fait de l'impossibilité de diviser certaines habitations et d'y entreprendre des travaux. Rive gauche, la situation est bloquée tant pour les particuliers

(extension, division, dents creuses) que pour la commune (projets public et privé sur Brusson). L'étude doit donner des orientations dès l'automne 2016 et être finalisée en juin 2017.

Pour 2017, les taux d'imposition resteront inchangés soit 19,22% pour la taxe d'habitation et 22,56% pour le foncier bâti. Il faut rappeler que malgré le taux inchangé, une légère évolution du montant individuel de la contribution est possible car les bases sont réactualisées automatiquement chaque année par les services fiscaux.

B : Les dotations d'Etat.

Les dotations d'Etat représentaient 22% des recettes du budget soit un peu plus de 1,5 million d'euros en 2014. En 2016, elles ne représentent plus que 18%. Annoncées à la baisse, les dotations ne sont pas à ce jour notifiées.

C : le risque des « non valeurs ».

Il s'agit de recettes émises mais non encore recouvertes à ce jour. Le budget général et le budget assainissement sont concernés. Certaines de ces recettes datent de 2004. Elles sont intégrées dans les budgets et devront éventuellement être admises en « non valeur », augmentant d'autant les dépenses de la commune.

En 2015, sur le budget général, 294 539 euros étaient à recouvrir dont 234 557 euros liés essentiellement à des impayés de loyers et cantine. 171 754 euros datent d'avant 2014 et représentent donc un vrai risque pour la commune.

Toujours en 2015, sur le budget assainissement 265 033 euros étaient à recouvrir. Il s'agit de factures d'assainissement et de raccordements. 166 241 euros sont antérieurs à 2014. Certains impayés datent de 2005. Le total du risque était donc de 559 572 euros dont 59 982 euros de recettes d'Etat à vérifier. 337 995 euros étaient particulièrement inquiétants car issus d'impayés antérieurs à début 2014. Le trésorier a effectué certaines relances et poursuites mais la commune doit aussi prendre des mesures pour recouvrer ces recettes. Il était donc indispensable de provisionner des admissions en non valeurs dès 2015 à hauteur de 50 000 euros dans chaque budget concerné.

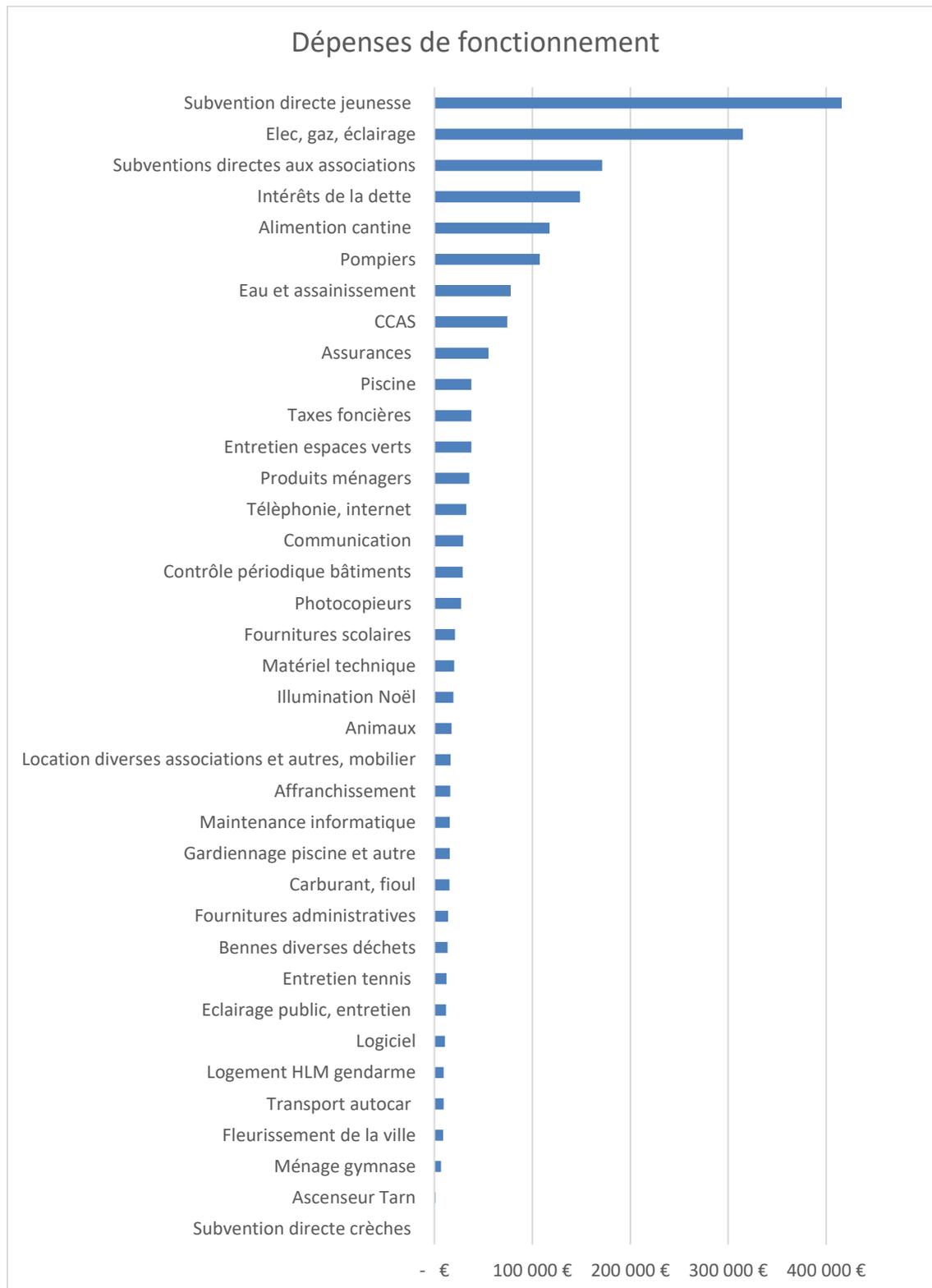
Sur le budget général, 20 535 euros ont été admis en non valeur. Cela représente une perte d'autant pour la commune mais évite d'augmenter le risque et assainit la situation.

A fin 2016, le risque sur le budget général a été ramené à 144 559 euros dont 75 000 euros de loyer impayés et environ 60 000 euros de factures de restauration scolaire. Pour rappel, le CCAS a mis en place une aide à la cantine en fonction des ressources.

Sur le budget assainissement, si le risque demeure, il est transféré au SMEA qui est compétent pour l'assainissement depuis le 27 décembre 2015. Au final, c'est tout de même la collectivité au sens large qui assume ce risque.

2 : Les principaux postes de dépenses.

A : structure des dépenses hors masse salariale



Les postes à signaler sont les fluides (électricité, gaz et eau) qui représentent 393 043 euros (417 986 euros en 2015 soit une baisse de 6% mais de 9% sur l'énergie) et les taxes foncières, 37 575 euros (42 012 euros en 2015) qui représentent 59% du revenu des immeubles (locations, 63 025 euros). Ils démontrent un patrimoine immobilier important. Les recettes locatives sont en baisse entre 2014 et 2016 de 20 000 euros mais ces recettes étaient fictives (La Renaissance et Brusson). Hors Brusson ce patrimoine est d'environ 31 500 m². (plus de 3 hectares couvert). Le coût de l'énergie et des fluides est de 12,48 euros par m² contre 13,27 euros par m² en 2015 et 14,76 euros en 2014, soit 1 327 euros pour 100 m² contre 1 476 euros en 2014. Des actions sont à envisager pour continuer de stabiliser cette dépense dans un contexte global de hausse des prix de l'énergie sur le moyen terme. A titre d'exemple, les relevés mettent en lumière des ratios très importants sur le nouveau local utilisé à proximité de l'ancien théâtre, sur le local du panier Villemurien, sur la salle des fêtes de Magnanac et sur une partie du bâtiment Mairie. Il s'agit également d'optimiser ce patrimoine, la commune ne pouvant agir comme un bailleur ordinaire et n'étant pas promoteur. Certains loyers (La poste, la gendarmerie) peuvent paraître importants mais le coût futur de ces bâtiments risque de mettre en péril le budget.

B : La masse salariale et la mutualisation.

La masse salariale est une donnée essentielle qu'il faut regarder au travers du prisme des actions exercées directement ou indirectement par la commune. Ainsi, la petite enfance (crèche) et l'enfance (ALSH et périscolaire pour partie) sont confiées à des associations ce qui a pour effet de diminuer la masse salariale au profit du poste « subventions aux associations ».

Pour rappel, la compétence petite enfance a été transférée à la Communauté de Communes en janvier 2016 avec pour conséquence un gel de la dépense communale au niveau de 2015. Il s'agit d'un avantage sur un secteur où la masse salariale est importante. Au niveau communautaire, le dynamisme global des bases de la fiscalité des professionnels et une optimisation du service tenant compte de la priorité qu'est l'enfance sur notre territoire permettront la prise en charge du service.

Le non renouvellement de certains postes permet une économie de 85 000 euros en 2015 contre 72 000 euros attendus. La mutualisation de la Direction, de l'informatique, des services techniques permet à la commune une non dépense évaluée à environ 150 000 euros. Sans la rémunération d'un poste d'encadrant toujours dans les effectifs mais non en fonction, l'économie réalisée serait de plus de 200 000 euros. Du côté des dépenses, la réforme des retraites et les reclassements des catégories C engendrent une dépense supplémentaire de 65 000 euros hors avancement d'échelon. Il faut bien comprendre que sans les efforts entrepris par la commune, la masse salariale serait alourdie mécaniquement de plus de 200 000 euros. Entre 2014 et 2015, la masse salariale a progressé de 1,77% contre 4% auparavant en moyenne.

Année	Montant	Evolution
2012	2 399 740 €	
2013	2 492 809 €	3,80%
2014	2 603 526 €	4,43%

2015	2 649 750 €	1,77%
2016	2 706 088 €	2,08%

Ratio 2014 sur dépenses réelles : 47,11%
Ratio 2014 sur recettes réelles : 45,61%

Ratio de la strate sur DRF : 54,50%

Ratio 2016 sur dépenses réelles : 46.68%
Ratio 2016 sur recettes réelles : 43,59%

Ratio de la strate sur DRF (2013) : 53,20%

En 2016, le chiffre des frais de personnel est retraité car 150 000 euros sont liés à des remboursements pour mise en disposition indu (2013 à début 2015), non versement de supplément familial (période 2012-2014) et prise en charge d'un agent à disposition du centre de gestion.

Ce ratio est à nuancer puisque l'accueil de loisir est associatif. En l'incluant, il serait proche des 53%.

En 2014, la moyenne du nombre d'agents par commune de la strate des communes de 3 500 à 4 999 habitants est de 61. La moyenne du nombre d'agents communaux de la strate des communes de 5 000 à 9 999 habitants est de 120 agents.

Concernant Villemur, le nombre d'agents employé directement est de 80. Si on ajoute la crèche et l'accueil de loisirs, le nombre d'agents est d'environ 140 donc supérieur à la moyenne des communes de 5 000 à 9 999 habitants.

En moyenne, les communes emploient 76,5% de titulaires, 19% de non titulaires et 4,5% d'emplois aidés.

31% des agents sont non titulaires avec un taux d'emplois aidés de 11% soit le double de la moyenne des communes. Le taux d'emploi précaire est donc important.

Toujours en moyenne, la répartition est de 6,3% de catégorie A, 10,9% de catégorie B, 82,8% de catégorie C.

Concernant les catégories pour les 80 agents communaux, la catégorie A représente 2,5%, la catégorie B, 2,50% dont la responsable de la médiathèque. Le taux d'encadrement théorique est donc faible. En effet, si les catégories d'agents ne présagent en aucun cas d'une qualité de service, les écarts importants doivent être considérés alertants. Dans le même temps, les rémunérations individuelles des agents sont relativement faibles et le régime indemnitaire quasiment inexistant et parfois illégal. Il a été remis en conformité mais nécessite encore des évolutions.

Le nombre d'agents peut s'expliquer en partie par l'étendue géographique de la commune, (des hameaux et 4 églises, soit plus qu'à Rome par habitant) la dispersion des écoles, le nombre très important de bâtiments, infrastructures et services (Bâtiments communaux, équipements sportifs, médiathèque, crèche familiale associative).

En aucun cas il ne s'agit de « juger » tel ou tel service, mais simplement d'énoncer et d'expliquer des constats. Une réelle politique de Ressources Humaines est mise en place depuis 2015. A cet effet, une note d'orientation a été émise après concertation avec les responsables de services. Elle décline, entre autre, les objectifs d'organisation des services et les dates de mise en œuvre et a été remise à l'ensemble des agents et des élus.

Les salariés d'une collectivité sont sa principale force d'action. Il est impératif de les placer au cœur du projet municipal.

C'est l'un des enjeux de la mutualisation qui est l'occasion de redéfinir les missions de chaque service et de rappeler que le personnel est au service des habitants et garant d'un lien social sur le territoire.

Il s'agissait de simplifier le fonctionnement des services administratifs en redéfinissant les missions de chaque service, de remettre la police sur des missions de police, de responsabiliser le plus possible chacun en évitant les compétences croisées mais sans perdre de la complémentarité, de mieux faire circuler l'information inter-service, de redéfinir les plannings du personnel des écoles et d'entretien...

Sur les services ressources (finances, ressources humaines, secrétariat), la mutualisation avec la Communauté de Communes est achevée. Il s'agit de faire profiter chaque collectivité des compétences de chacun et d'éviter des doublons en particulier sur le matériel et les logiciels. La Communauté de Communes propose également aux « petites » communes une aide pour le secrétariat général de proximité par le biais d'une convention. En effet, ces communes ne disposent pas de moyens de remplacement en cas de congés ou de maladie et n'ont souvent qu'un agent administratif.

Sur les services techniques, suite à l'expérience d'une équipe d'intervention permettant de rendre une propreté acceptable en centre-ville, il a été décidé de généraliser cette méthode en créant 3 secteurs (rive gauche, rive droite et hameaux) auxquels du personnel attitré est affecté avec pour missions d'effectuer toutes les tâches de proximité y compris le fleurissement. Il s'agit là encore de responsabiliser chacun et renouer un lien social avec les habitants. L'équipe « bâtiment » mutualisée intervient sur les bâtiments communautaires (crèches), l'équipe « espaces verts » mutualisés a en charge les équipements sportifs et certaines zones trop importantes pour les équipes de proximité. Un bâtiment unique (Tignol) regroupe l'ensemble des services techniques municipaux et communautaires permettant ainsi une meilleure collaboration et une vraie mutualisation du matériel. Il s'agit de rendre lisible l'action de ces services et de ne plus travailler « à côté » parfois sur un même espace mais ensemble.

Sur le CCAS, 6 communes sur 8 de la Communauté de Communes souhaitent mutualiser ce service. Il s'agit dans un premier temps de mutualiser la compétence humaine et de permettre des permanences dans les communes. La commission « Affaires Sociales » travaillera sur l'harmonisation des aides et des actions qui restent de la compétence de chaque commune. Un CIAS a été créé début 2017. Il a pour mission uniquement les compétences obligatoires.

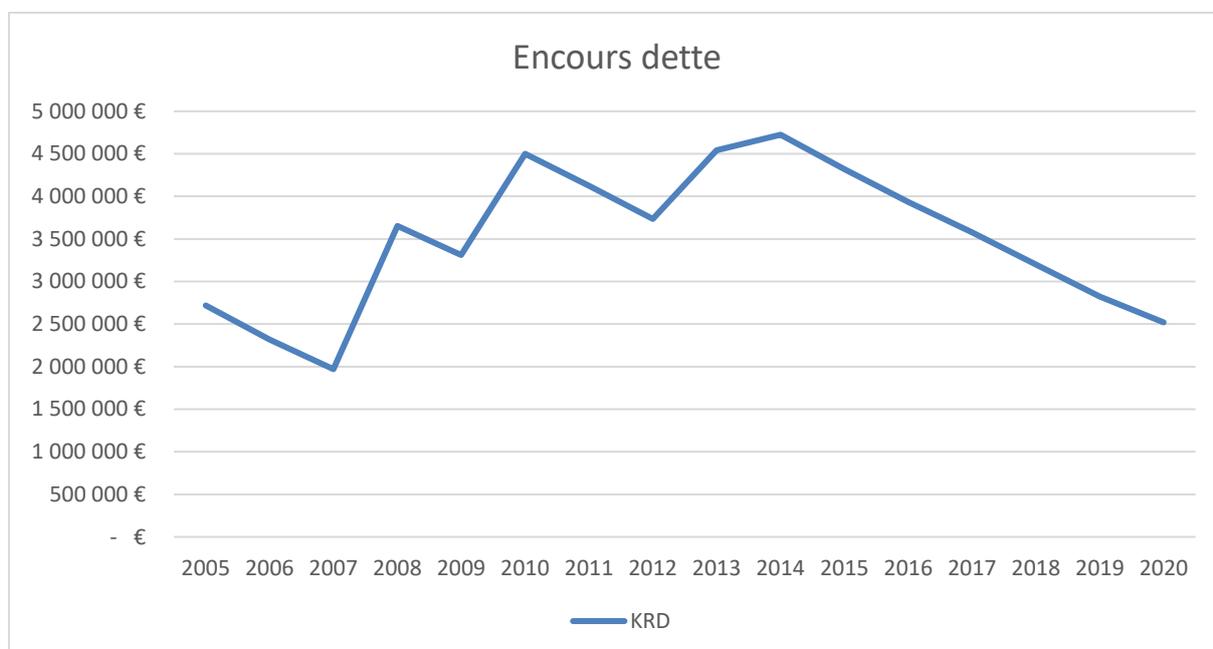
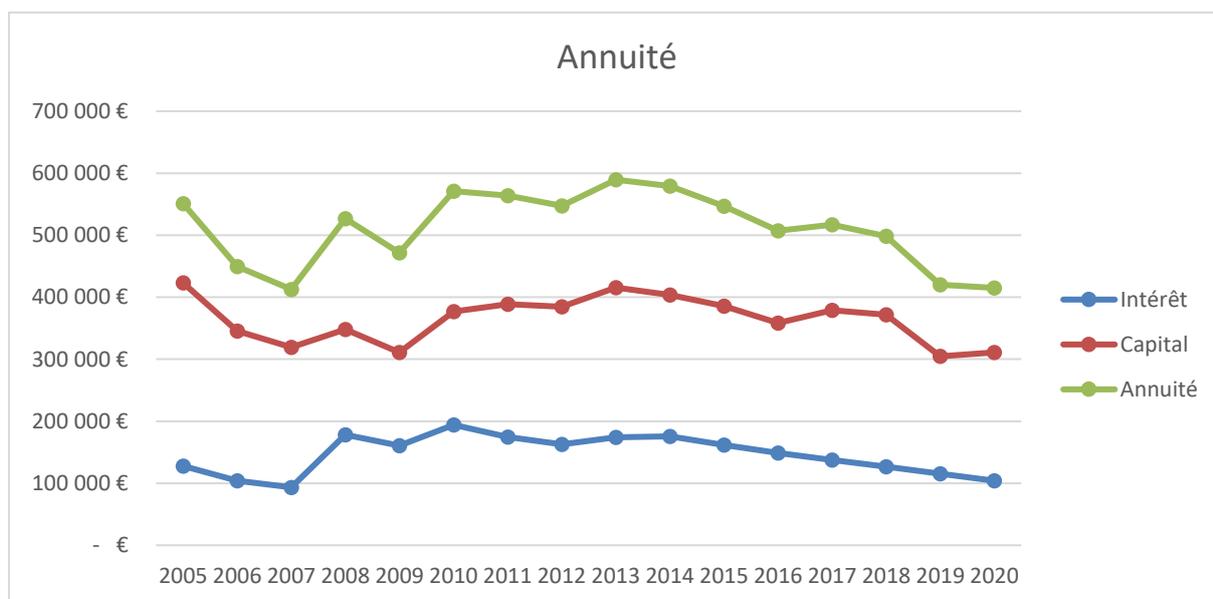
Dans un même souci de lisibilité et de cohérence, le CCAS, l'enfance (communale et communautaire sachant que la commune gère le contrat enfance pour 2 autres communes) et Espace Emploi Entreprises sont regroupés sur le site de la Communauté de Communes, préfigurant ainsi une « Maison des services aux publics » avec des permanences CAF et autres.

C : La charge de la dette.

Dette du budget général :

	KRD	Intérêt	Capital	Annuité
2005	2 719 164 €	127 686 €	423 035 €	550 721 €
2006	2 315 935 €	104 042 €	345 418 €	449 460 €
2007	1 970 518 €	93 464 €	319 237 €	412 701 €
2008	3 651 281 €	178 239 €	348 363 €	526 602 €
2009	3 313 001 €	160 775 €	311 105 €	471 880 €
2010	4 501 897 €	194 152 €	376 722 €	570 874 €
2011	4 125 175 €	174 803 €	388 816 €	563 619 €
2012	3 736 359 €	162 839 €	384 614 €	547 453 €
2013	4 540 412 €	173 870 €	415 552 €	589 422 €
2014	4 724 560 €	175 535 €	403 866 €	579 401 €
2015	4 320 694 €	161 536 €	385 448 €	546 984 €
2016	3 935 246 €	148 698 €	358 522 €	507 220 €
2017	3 576 724 €	137 575 €	379 260 €	516 835 €
2018	3 197 464 €	126 601 €	371 972 €	498 573 €
2019	2 825 492 €	115 380 €	304 678 €	420 058 €
2020	2 520 814 €	103 979 €	311 184 €	415 163 €

En jaune ou grisé, l'évolution sans nouveau emprunt.



La dette de la commune est relativement faible vis à vis de la moyenne nationale. L'encours par habitant est de 611 euros contre 928 euros en moyenne en 2013 et le ratio dette sur recettes de fonctionnement est de 0,57 (0,63 en 2015) contre 0,80 en moyenne. Théoriquement, la capacité d'endettement de la commune serait de 317 euros par habitant soit 1 854 450 euros auquel il faut ajouter les remboursements d'ici la fin du mandat soit un total possible d'emprunt de 3 250 000 euros. Toutefois, il convient de nuancer par le faible dynamisme sur le plan de la population et des bases fiscales.

Les emprunts garantis :

A cette dette, il faut ajouter les emprunts garantis qui sont un risque pour la commune. Il s'agit des emprunts garantis au titre des HLM pour un montant résiduel à ce jour de 1,5 million euros. D'autre part, la commune est caution du prêt de la maison de retraite Saint Jacques pour un montant de 2,7 millions d'euros. La garantie est levée en cas de défaillance à hauteur de 80% de l'encours. La commune se substitue dans ce cas pour le paiement de l'annuité. Dans le domaine du logement social, ces garanties d'emprunts sont obligatoires.

D : Les services

Certains services de la commune sont facultatifs et demandent une participation des utilisateurs. Ils sont mis en place et maintenus par la volonté politique. Il s'agit ici de les examiner. En aucun cas il ne faut les stigmatiser pour leurs déficits. D'autres services de la commune sont totalement gratuits et reposent uniquement sur l'impôt et les dotations. C'est le cas par exemple de l'Etat civil ou des services administratifs et techniques, l'entretien des stades et autres équipements ou les subventions directes aux associations hors associations crèche et enfance (36 euros par an par habitant sans inclure les subventions indirectes et 53 euros par an par habitant en les incluant). En 2016, 6 630 personnes se sont présentées à l'accueil de la Mairie. Il faut ajouter 3 421 personnes à l'état civil, 1 014 aux permanences cantine et 780 pour les salles et associations. L'accueil téléphonique a reçu 5 274 appels, l'état civil 1 605, la cantine 479 et les salles et associations 393. Comme exposé supra, le logement social, ou l'aide aux aînés sont également assurés. Il s'agit bien pour la commune de veiller au vivre ensemble de chaque composante de sa population.

a : la restauration scolaire.

Dépenses de fonctionnement :	156 850 €	
Charges de personnel :	130 702 €	44,39%
Total dépenses fonctionnement :	287 552 €	(313 128, 2015)

Dépenses d'investissement :		
Acquisitions :	22 842 €	
Total investissement :	22 842 €	(8 892, 2015)

Total dépenses :	310 394 €	
-------------------------	------------------	--

Recettes de fonctionnement :		
Divers (remboursements...)	2 157 €	
Repas	181 759 €	
Total recettes :	183 916 €	(194 148, 2015)

Coût résiduel de fonctionnement à charge :	103 636 €	(118 980, 2015)
--	-----------	-----------------

Autofinancement sur fonctionnement :	64%	(62%, 2015)
Autofinancement sur total dépenses :	57%	(60%, 2015)

Recettes de fonctionnement :	2016	2015
Entrées :	32 944 €	20 471 €
Ventes de produits :	15 231 €	10 238 €
Total recettes :	48 175 €	30 709 €

Reste à charge :	118 570 €	179 028 €
Autofinancement sur fonctionnement :	31,91%	16,61%
Autofinancement sur total dépenses :	28,89%	14,64%

Nombres d'entrées :	6 251	7 353
Coût à charge par entrée :	18,96 €	24,35 €

Ce service revêt un fort caractère social. Il est largement déficitaire comme dans toutes les piscines. Des actions ont été menées en 2016 afin d'essayer de limiter ce déficit. Le contrat de maintenance est revu afin d'effectuer certaines missions en régie. Le gardiennage de nuit est un poste très lourd lié aux dégradations en cas de non surveillance. Depuis sa construction, la piscine présente des malfaçons importantes et un contentieux est toujours en cours. Les travaux à réaliser sont nombreux et coûteux mais la piscine reste un outil social fondamental. Les tarifs sont bas mais la volonté communale reste de les maintenir à ce niveau. A titre d'exemple, un doublement des tarifs ne générerait que 10 000 euros de recettes en plus à fréquentation constante, ce qui n'est pas certain. En 2016, le carrelage glissant a été changé. Pour rappel, chaque année, plus de 1 500 euros étaient consacrés à de la peinture adhérente. Le coût du carrelage a été de 6 000 euros. Les efforts de gestion sont visibles dans les finances de la commune, pour un service de même qualité. En 2017, la régie sera assurée par un titulaire, ce qui permettra de limiter les coûts tout en faisant appel à du personnel formé. Les emplois d'été ont été redéployés dans d'autres services (entretien services techniques). Pour rappel, en 2016, la piscine représente 2,7% des dépenses de la commune et 20,27 euros résiduel par habitant.

c : la médiathèque.

Dépenses de fonctionnement :	18 885 €	20 105 €
Charges de personnel :	130 435 €	105 928 €
Total dépenses fonctionnement :	149 370 €	126 034 €

Dépenses d'investissement :		
Matériels (livres...)	28 301 €	27 470 €
Total investissement :	28 301 €	27 470 €

Total dépenses :	177 671 €	163 865 €
-------------------------	------------------	------------------

Recettes de fonctionnement :

Divers (remboursements...)	6 293 €	7 957 €
Abonnements	2 875 €	3 143 €
Total recettes :	9 168 €	11 100 €

Coût résiduel à charge :	168 503 €	152 765 €
--------------------------	-----------	-----------

Autofinancement sur fonctionnement :	6,13 %	8,81%
Autofinancement sur total dépenses :	5,16 %	6,77%

Le nombre d'abonnés est de 1 156 dont 50% de cotisations gratuites. 52% des abonnés sont des adultes. 47% des abonnés sont de Villemur. La médiathèque mène également des projets « hors les murs » en direction de la petite enfance et des personnes âgées.

La médiathèque est ouverte 25h30 par semaine contre 24h30 pour Fronton, 15h15 pour Bessières, 12h30 pour Grenade, 20h pour Saint Sulpice, 24h pour Gaillac. En Equivalent Temps Plein, Villemur dispose de 2,8 ETP avec un renfort ponctuel. A titre d'exemple, Fronton dispose de 4 Equivalent Temps Plein. L'évolution des dépenses de fonctionnement est liée à la mise en place du projet numérique. D'autre part, les missions évoluent avec le portage à domicile des livres et un aspect social qui se développe. En effet, il arrive de plus en plus fréquemment que des personnes viennent pour une assistance à l'utilisation d'internet pour des démarches en ligne (CAF...). La mise en place d'une régie « photocopie » s'avère donc indispensable, d'autant plus que ce service est ouvert le samedi après-midi. La toiture a été refaite en 2016 pour un montant d'environ 45 000 euros. Cette somme n'est pas imputée dans les charges de la médiathèque.

Pour rappel, en 2014, la médiathèque représente 2,9% des dépenses de la commune et 29 euros en résiduel par habitant.

E : Le patrimoine

La commune de Villemur dispose d'un ensemble immobilier, d'équipements sportifs, historiques et culturels très important. On peut sérier différents ensembles mais au global, ces équipements sont soit en très mauvais état (Brusson) soit très vieillissants (stade vélodrome, théâtre, Greniers du Roy...). Certaines ventes de bâtiments dont la commune n'a pas d'utilité sont bloquées en raison des utilisations restreintes possibles. Là encore, le poids du PPRI est prégnant. La plupart des équipements ont plus de 30 ans et des travaux de mise aux normes lourds et coûteux sont à prévoir. Des choix sont à effectuer car l'attachement au patrimoine, bien que fondamental, grève la capacité de la commune à investir dans l'avenir. La commune doit aussi faire face à une dispersion de ce patrimoine avec une rive droite et une rive gauche, des hameaux, 4 églises, 3 écoles... Les voiries et certains espaces publics du

centre-ville demandent également une importante réfection ou juste une prise en main sérieuse et quotidienne afin d'embellir la ville. Redresser les panneaux de voirie, entretenir le mobilier urbain, réaliser des caches pour les conteneurs collectifs... De manière générale, le patrimoine de la commune est très important, historique mais souvent inadapté. Un diagnostic des bâtiments doit être effectué. D'après les données « assurances », la commune dispose de 65 bâtiments pour une surface totale de plus de 46 008 m² soit 5 stades couverts. La surface estimée de Brusson est de 14 896 m².

En 2016, une programmation de mise aux normes « personnes à mobilité réduite » a été lancée. Ce programme, trop longtemps différé est estimé à 1,8 million d'euros. Certains aménagements n'ont pas de sens car leurs couts sont plus élevés que la reconstruction (préfabriqués des écoles, théâtre, base nautique...). Il a été décidé d'allouer 100 000 euros par an jusqu'en 2019, soit une première tranche de 300 000 euros, à ces mises aux normes. La commune a obtenu une subvention de 180 000 euros du fonds de soutien à l'investissement local et peut éventuellement obtenir le soutien du Conseil Régional en complément. La priorité est donnée à la Poste et aux salles polyvalentes.

En 2016, des travaux de remplacement de chauffage, de mode d'éclairage ont été débutés et se poursuivent. Ils sont effectués en partie par le personnel municipal.

3 : Les résultats 2017 cumulés du budget principal.

Le budget de fonctionnement 2016 a généré un excédent de 1 253 363 euros, supérieur de 200 000 euros à celui de 2015. Ce résultat doit être nuancé par les recettes exceptionnelles (Assurance et enfance) qui s'élèvent à environ 900 000 euros, laissant un résultat retraité de 350 000 euros.

Le résultat de fonctionnement total cumulé à fin 2016 est donc de 2 244 859 euros, soit en diminution de 200 000 euros.

Sur le plan comptable, la section d'investissement clôture un déficit total cumulé de 183 365 euros, sans les restes à réaliser qui génèrent un déficit de 55 326 euros, portant le besoin de financement 2016 à 238 691 euros. Il sera proposé d'affecter l'excédent de fonctionnement au compte « 1068 » pour ce montant, ramenant le disponible à 2 006 168 euros. Pour mémoire, la prévision du besoin d'investissement était de 968 687 euros. Cette situation excédentaire est à regarder à la lumière des engagements et investissements prévus. Si la situation excédentaire est réelle, elle doit être nuancée : les investissements à réaliser sont nombreux dans une période où les subventions diminuent et les frais d'entretien des bâtiments, voirie, espaces publics sont depuis de très nombreuses années insuffisants pour garder le patrimoine au niveau, sans compter les réhabilitations nécessaires. Il faut noter que les investissements prévus sont réalisés ou en reste à réaliser : Skate Park et city stade, salle de Bernadou, toitures de la poste, des églises et de la médiathèque, préaux des écoles, menuiserie des écoles, démolition reconstruction de classes à Michelet... En revanche, des dépenses vont être engagées dès le début de l'année : les Allées, programme de réfection de voirie... Certaines « non dépenses » doivent être effectuées : sur 75 000 euros de petits travaux sur bâtiments provisionnés, 23 418 euros ont été effectués. Il faut tout de même

remarquer la hausse importante des travaux en régie (effectués par les services) valorisée à 85 838 euros en 2016 et des dépenses de petits matériels électrique et autres.

La commune voit se profiler le bien connu « effet ciseau » : baisses des dotations, stagnation des recettes fiscales provoqueront rapidement une diminution des excédents de fonctionnement. Cet effet est différé du fait d'une gestion rigoureuse (fluides, piscine, recherche d'économies...) et des gains financiers de la mutualisation. Ces gains sont présents au niveau communal et intercommunal. A titre d'exemple, la Communauté de Communes n'a pas recruté pour ses services techniques alors qu'elle a en charge l'entretien des bâtiments « Petite Enfance ». Elle n'a également pas recruté aux finances ou aux Ressources Humaines malgré les transferts de compétences. Le gain est évalué à environ 180 000 euros. Du côté communal, la commune n'a pas recruté pour ce qui concerne l'entretien des équipements techniques, son secrétariat de direction, sa direction, son informatique... Le gain est aussi de l'ordre de 200 000 euros.

4 : Les budgets annexes.

A : Le budget annexe « assainissement ».

Ce budget annexe n'existe plus suite au transfert de la compétence au SMEA.

B : Le budget annexe CCAS.

Le budget du CCAS présente un excédent de fonctionnement 2016 hors report antérieur de 15 954 euros. Au total, l'excédent cumulé de fonctionnement est de 28 718 euros. Les aides représentent 19 550. L'excédent cumulé d'investissement est de 1314,26 euros, inchangé depuis 2015.

Les actions 2016, outre les aides classiques et surtout l'accompagnement, sont les coupons sport, loisirs, culture (prise en charge de 40 euros pour une inscription associative pour 100 enfants de Villemur), l'analyse des besoins sociaux (document prospectif impératif utile au CCAS mais aussi à la commune) pour un montant prévisionnel d'environ 6 500 euros. L'action « écrivain public » n'a pas été poursuivie car elle n'a pas rencontré son public. Pour la première année, un repas des aînés a été organisé. Il sera reconduit en 2017.

Ce budget porte également un satellite : le foyer logement des Magnolias. Le CCAS, et donc la commune, sont solidaires de cet établissement. C'est le Président du CCAS qui signe les mandats et les titres. Excédentaire en cumulé de 650 000 euros à fin 2016, il faut tout de même être conscient du risque potentiel pour la commune qui serait amenée à abonder en cas de déficit.

C : Le budget annexe portage des repas.

Ce budget est équilibré en dépenses et en recettes par une participation du budget général. Il se compose à 71% des dépenses de repas et 29% de charges de personnel.

Le volume annuel est de l'ordre de 132 000 euros en 2016. Le résultat cumulé est de 0. En 2016, 16 895 repas ont été portés soit une moyenne de 46 par jour.

5 : Les ratios de la Commune

De manière générale, les ratios sont à manier avec prudence car ils dépendent des compétences exercées par la commune et de sa richesse. Comparer ces ratios à des ratios « moyens » de la strate n'est donc pas d'un grand intérêt. En revanche, l'évolution des ratios communaux donne des indications à prendre en compte.

Dépenses réelles de fonctionnement sur population :

Année	2012	2013	2014	2015	2016
Montant	5 131 127 €	5 553 716 €	5 526 201 €	5 689 677 €	5 512 995 €
Ratio/Hab	877 €	949 €	944 €	972 €	942 €

Ratio moyen 2014 : 974 euros par habitant.

Sur la période, la progression est de 6,93% soit 1,39% en rythme annuel. Sans diminuer, les dépenses sont donc quasiment stables. La hausse entre 2012 et 2013 est essentiellement liée à l'impact de l'emprunt. Le dernier ratio de la strate date de 2013 à 963 euros par habitant. Les dépenses de fonctionnement semblent donc adéquates tant sur le volume que sur l'évolution.

Produits des impositions directes sur population :

Année	2012	2013	2014	2015	2016
Montant	2 286 000 €	2 512 626 €	2 558 644 €	2 629 459 €	2 589 581 €
Ratio/Hab	390 €	429 €	437 €	449 €	443 €

Ratio moyen 2013 : 490 euros par habitant.

Dernière hausse des taux en 2009 (TH : + 9,12%. FB : + 9,09%).

En dépit d'une hausse de taux en 2009, la commune a encore des taux relativement bas par rapport à la strate et surtout une proportion importante de foyers exonérés de taxes, donc une population relativement pauvre. Cela se retrouve dans les compensations au titre des exonérations (128 274 euros soit 22 euros par habitant ce qui porterait le ratio communal à 465 euros). Pour rappel, il s'agit des exonérations décidées et donc compensées par l'Etat et non de compensation communale. En 2016, le ratio est inférieur de 47 euros par habitant au

ratio de la strate en 2013. Toutefois, sur la strate des 3 500 à 5 000 habitants, ce ratio est de 450 euros par habitants.

Ratio bis avec reversement CC 640 euros par habitants contre un ratio moyen de 666 euros pour la strate en 2013. La compensation de la Communauté de Communes efface presque 50% de la différence avec la moyenne de la strate.

La baisse de 2016 s'explique par une différence de 40 833 euros entre les recettes fiscales notifiées et versées. Des explications sont demandées auprès des services fiscaux.

Recettes de fonctionnement sur population

Année	2012	2013	2014	2015	2016
Montant	6 030 760 €	6 425 272 €	6 602 904 €	6 701 927 €	6 958 250 €
Ratio/Hab	1 030 €	1 098 €	1 128 €	1 145 €	1 189 €

Ratio moyen 2013 : 1 156 euros par habitant.

Sur la période, les recettes réelles progressent de 13,4% soit 2.68% en rythme annuel, donc plus vite que les dépenses. Il convient d'être prudent en raison des dotations d'Etat, des recettes aléatoires et surtout des restes à recouvrer pouvant générer des admissions en « non valeur », donc des pertes de recettes. Ce sujet est abordé dans un autre chapitre. En 2016, plus de 800 000 euros de recettes sont exceptionnelles (Assurance et petite enfance). Ces recettes masquent l'impact de la baisse des dotations de l'Etat. Ce ne sera pas le cas en 2017.

Dépenses d'équipement brut sur population :

Année	2012	2013	2014	2015	2016
Montant	5 776 692 €	3 373 749 €	1 790 952 €	1 921 037 €	1 715 744
Ratio/Hab	987 €	576 €	309 €		
Emprunts	1 188 667 €	600 000 €			- €
Ratio réel/hab	784 €	474 €	309 €	328 €	293 €

Ratio moyen 2010 : 413 euros par habitant.

Ratio moyen 2014 : 304 euros par habitant

Les investissements sont irréguliers.

En-cours dette sur population :

Année	2012	2013	2014	2015	2016
Montant	3 736 359 €	4 540 412 €	4 150 335 €	3 935 246	3 576 724 €
Ratio/Hab	639 €	776 €	709 €	672 €	611 €

Ratio moyen 2010 : 936 euros par habitant.

Ratio moyen 2014 : 928 euros par habitant³

Les limites de ce ratio sont connues. Ce n'est pas la population qui doit servir de référentiel mais la richesse et donc les recettes de fonctionnement. Le ratio de la strate en 2010 était de 936 euros pour 928 euros en 2013. La capacité théorique d'emprunt explicité supra au chapitre consacré à la dette reste bien « théorique » car les fondamentaux de la commune (bases fiscales, produits des services, dépendance aux dotations d'Etat, charge d'entretien du patrimoine, évolution de la population...) sont mitigés.

Ratio dette sur recettes de fonctionnement :

Année	2012	2013	2014	2015	2016
Taux	61,35%	70,66%	62,86%	58,71%	57,32%

Ratio moyen 2010 : 88,20%

Ratio moyen 2013 : 80,30%

Le ratio moyen des communes de la strate est de 88,20% en 2010 et de 80,30% en 2013. Les limites de ce ratio sont de deux types : les éléments de comparaison sont décalés dans le temps et il ne prend pas en compte les investissements retardés, en particulier l'entretien des bâtiments communaux. Si l'autofinancement est conséquent et la capacité d'emprunt présente, l'état du patrimoine demande un audit et des choix qui peuvent avoir pour conséquence un assèchement des ressources disponibles. D'autre part, les recettes subissant un double effet ciseau en 2017, ce ratio va se modifier sans recours à l'emprunt.

Dépenses de personnel sur dépenses de fonctionnement :

Année	2012	2013	2014	2015	2016
Montant	2 399 740 €	2 492 809 €	2 603 525 €	2 649 750 €	2 706 088 €
Ratio en %	45,44%	44,57%	46,77%	44,89%	46,68%

Ratio moyen 2010 : 53,50%

Ratio moyen 2013 : 53,20%

Les limites des ratios sont mises en lumière ici. Si la moyenne de la strate est de 53,20% en 2013, la commune externalise des services comme le périscolaire. En consolidant les comptes

de ces services, le ratio serait d'environ 53%. Le ratio dépend des services de la commune. Dans le cas de Villemur, le ratio est proche de la moyenne aussi car le taux d'endettement reste faible et pèse donc moins en proportion sur la masse globale des dépenses et que surtout les services communaux sont étoffés (Piscine, médiathèque...).

6 : Les orientations budgétaires.

A : les orientations sur la section de fonctionnement.

Suite à l'examen des dépenses de fonctionnement, il est toujours indispensable de s'interroger et de trouver des solutions en ce qui concerne les dépenses de fluides (électricité, gaz et eau) qui représentent 25% des dépenses de fonctionnement hors masse salariale soit 393 043 euros contre 417 000 euros en 2015 et 28% et 450 000 euros en 2014. Il s'agit de la première dépense communale en dehors du personnel. Des solutions techniques doivent être trouvées afin de toujours limiter cette dépense.

Concernant le personnel, il est indispensable de continuer à travailler la mutualisation des services, la transversalité et d'organiser les services afin de mettre l'humain au cœur des actions et de donner du sens au travail des agents.

La commune est un outil au service de sa population il est impératif de trouver l'équilibre entre service et coût. Si les services ne peuvent être équilibrés, il est indispensable de veiller à la meilleure utilisation des deniers publics. Des choix sont à faire en particulier sur le patrimoine communal. Des actions doivent être menées en priorité sur certains bâtiments comme les écoles et les espaces publics. Certaines actions quotidiennes ne sont pas nécessairement coûteuses.

Conformément aux orientations déjà mises en place, les associations continueront à bénéficier du soutien de la municipalité. Environ 200 000 euros (35 euros par an et par habitant) sont versés à ce titre sans compter le soutien logistique, matériel et humain. Les aides indirectes aux associations sont évaluées à 100 000 euros dont 34 000 euros au titre d'Espace Jeune. L'aide aux associations, sans tenir compte des frais de personnel est donc de près de 300 000 euros, soit 53 euros par an par habitant. Des conventions sont et seront conclues avec chaque association. Ces conventions prendront en compte la part de la mairie dans le financement de l'association, le rayonnement local et les projets associatifs. Le dynamisme associatif est une richesse pour la commune.

Animer la ville, être à l'écoute, créer du lien, le « vivre ensemble »... est la priorité de l'équipe municipale et les actions culturelles et festives seront maintenues, parfois avec des aménagements.

Au niveau culturel, La commune dispose d'un local situé en plein centre historique connu de tous sous le nom de « la renaissance ». Depuis deux ans, il sert de « camp de base » aux

résidences (artistiques) de territoires de la Communauté de Communes Val'Aïgo. A compter de mai 2017 et jusqu'en septembre 2017, une véritable résidence d'artistes va faire à nouveau renaître ce lieu. 5 artistes venant de toute la France et même de l'étranger vont y prendre place et y résider chacun 3 mois, animer par leur présence la commune, travailler dans les rues et dans l'atelier situé au rez-de-chaussée. Ces 5 artistes ont été sélectionnés avec l'appui de la Direction Régionale des Affaires Culturelles sur 180 candidatures.

Villemur dispose d'une salle de cinéma. Elle n'est pas forcément pratique d'accès... On y voit pas forcément très bien si la personne devant soi garde son chapeau... Mais cette salle existe aux Greniers du Roy. Les projections pour les scolaires ou durant les fêtes de Noël sont toujours un succès. La commune souhaite prochainement rouvrir ce cinéma au public, avec la projection de deux films sur une soirée chaque mois hors période d'été. L'entrée sera gratuite. A plus long terme, un dossier a été déposé afin de rénover la salle et d'en faciliter l'accessibilité. Plus vous serez nombreux à venir, plus il sera facile de soutenir ce dossier et de transformer cet espace en vrai lieu de cinéma et de spectacle.

L'animation de la ville est aussi importante : expositions, jeudis de l'été, fête de la musique, création de jardins partagés...

B : L'investissement.

Les investissements présentés dépassent l'exercice 2016 et donnent une vision sur le mandat. Les chiffres communiqués pourront bouger à la marge en raison de la communication de données. L'incertitude porte sur l'étude « PPRI » qui doit lever des freins sur des projets en hyper centre et sur « Brusson ». Sur Brusson, les projets antérieurs étaient souvent irréalisables car trop coûteux.

Les projets d'envergures « 2015 » sont réalisés (réalisation d'un city stade et d'une salle polyvalente sur le site de Bernadou.) Les opérations d'investissements sont nombreuses en raison du nombre très important de bâtiments communaux. Une réflexion doit être menée sur ces bâtiments avant d'envisager la construction de nouvelles infrastructures lourdes. Les répercussions sur la section de fonctionnement sont à chaque fois importantes. Les projets doivent être chiffrés, priorisés et financés au préalable. Au titre des projets, on peut citer la grande salle polyvalente, des actions en centre ville. Des choix doivent être fait. Ces actions doivent permettre aux habitants de la commune de retrouver des espaces de vie communs adaptés mais aussi de développer l'attractivité de la commune.

Sont prévus :

Eclairage public : renouvellement des « lampadaires boules », mise en place d'horloges « astronomiques », mise en sécurité de l'accès à la crèche, chemin du Roussel, réflexion sur le plan d'éclairage car certains secteurs ne sont peut-être pas à éclairer en permanence. Budget sur le mandat : 250 000 euros dont 70 000 euros à charge de la commune puisque le SDEGH doit financer 80% du renouvellement des lampadaires « boules ». Concernant le chemin du Roussel, une difficulté est à lever avec un propriétaire. Les lampadaires boules seront remplacés au premier semestre 2017. Les opérations de remplacements des horloges

sont en cours également. Une réflexion sur la nécessité d'éclairer en permanence est également lancée.

Voiries et places : les Allées, la place Saint Jean et la place du Souvenir sont inscrites sur les réalisations du mandat. Les Allées vont être rénovées en 2017 pour une enveloppe financière de 380 000 euros HT. Un petit giratoire franchissable va être réalisé au carrefour de la Poste. A ce jour la commune a déjà obtenu 169 375 euros du FSIL et d'autres demandes sont en cours. Dans la foulée, la place du souvenir sera rénovée pour une enveloppe prévisionnelle de 375 000 euros HT. 216 500 ont déjà été obtenu auprès du FSIL. En 2018, ce sera la place Saint Jean qui sera rénovée.

Toujours dans le centre historique, un programme de 300 000 HT de voirie est lancé sur deux exercices (2017 et 2018). Il s'agit de remettre à niveau des voiries et trottoirs détériorés. Il ne s'agit pas d'un programme destiné à changer la nature des voiries mais juste de les pérenniser.

Une réserve est provisionnée pour d'autres petits travaux pour les hameaux (sécurisation au Terme et à Sayrac, et aires de jeux pour ces deux hameaux) pour du mobilier urbain, pour la mise en place de bornes électriques et pour travailler la signalétique de la commune qui manque cruellement.

Budget sur le mandat : 1,4 million d'euros sur le mandat. Les subventions attendues étaient d'environ 300 000 euros laissant une charge pour la commune de 1,1 million d'euros. Compte tenu des subventions déjà obtenues, la charge résiduelle pour la commune est d'environ 1 million d'euros, ce qui permet d'étoffer un peu le programme prévisionnel.

Les écoles : outre la continuation du programme de réhabilitation entrepris depuis 2014 (menuiseries, préaux...), une enveloppe financière restera consacrée aux écoles. D'autre part, les actuels préfabriqués de l'école Michelet seront refaits en « dur », l'Etat ayant enfin accepté cette évolution. La cantine doit aussi évoluer, le matériel étant vétuste et un self étant envisagé pour plus de confort pour les enfants. Un programme de 25 000 euros pour la modernisation informatique a été lancé avec le soutien du FSIL pour 15 000 euros.

L'arrivée du CADA bouscule ce programme. La commune devrait modifier en urgence sa capacité d'accueil. Alors que le budget prévu sur le mandat était de 550 000 euros entre 2016 et 2020, il faudrait le doubler pour faire face à l'urgence sans pour autant résoudre les difficultés de la vétusté des groupes scolaires existants. Les subventions attendues sur les 550 000 euros étaient de 300 000 euros laissant 250 000 euros à charge de la commune. A ce jour, la commune a obtenu 105 000 euros du FSIL et doit obtenir une somme équivalente du Conseil Départemental pour le programme de démolition reconstruction de classes à l'école Michelet (415 000 euros). Le volume de subvention attendue est donc au niveau prévu.

Le matériel des services techniques : il s'agit de renouveler le matériel régulièrement. Pour ce faire, l'enveloppe des amortissements doit y être affectée à hauteur de 125 000 euros par an. (165 000 euros d'amortissement en 2016). Le reste (40 000 euros) doit servir à d'autres matériels.

La mise aux normes accessibilité : 400 000 euros seront consacrés à ces mises aux normes. Les subventions attendues sont de 200 000 euros, laissant 200 000 euros à charge de la commune. Un premier programme sur 3 ans de 300 000 euros a été lancé, pour répondre aux 180 000 euros ont été obtenus du FSIL et un dossier est en cours auprès de la Région. Le pourcentage de soutien est donc supérieur aux attentes. La priorité est donnée à la Poste et aux salles des fêtes.

La vidéo protection : une réflexion est en cours avec les services de l'Etat à ce sujet. Une enveloppe de 100 000 euros sera provisionnée. Les subventions attendues sont de 50 000 euros laissant 50 000 euros à charge de la commune.

Les bâtiments communaux : Il est indispensable de continuer de prévoir des travaux sur les bâtiments communaux. Cela concerne tout Villemur, centre et hameaux. Certains en vu de limiter les consommations de fluides, d'autres pour l'entretien courant. Une réflexion est toujours en cours pour éventuellement retrouver un espace libre proche de l'hyper-centre afin d'aménager un espace vert car il n'en existe pas en l'hyper-centre rive droite. Une enveloppe annuelle de 125 000 euros est prévue soit 500 000 euros. Aucune subvention n'est attendue. Cette enveloppe n'a pas été consommée en 2016 mais le sera en 2017 : rénovation de la Renaissance pour l'accueil d'une Résidence d'Artistes, rénovation d'un logement au-dessus de l'école Anatole France pour créer du locatif, changement des appareils de chauffage dans les salles des fêtes...

La rénovation des anciens bains douches : Le projet consiste à permettre aux habitants de la commune de se réapproprier ce lieu fermé depuis plus de 15 ans. Cet espace va être transformé en place permettant des spectacles et le cinéma du plein air mais aussi devenir un lieu de rendez-vous pour tous. Le financement de 130 000 euros HT est assuré par 90 000 euros de subventions dont 41 920 euros déjà attribués. L'autofinancement est assuré par les économies réalisées sur les bâtiments communaux en 2016.

Au total, la commune doit dégager 2 170 000 euros pour financer ces investissements. A cette somme, il faut ajouter le remboursement de l'emprunt qui doit être assuré par l'excédent de fonctionnement à hauteur de 400 000 euros par an.

Sont disponibles 2 070 000 euros sur le mandat :

- 770 000 euros d'excédent reporté.
- 380 000 euros de la vente de la crèche à la Communauté de Communes.
- 250 000 euros de subventions non encore encaissées.
- 620 000 euros de la négociation avec l'assurance suite à l'incendie « Brusson ».
- 50 000 euros de taxe d'aménagement (montant aléatoire minoré).

Pour financer ce programme d'investissement, il manque donc 100 000 euros qui seront à trouver dans l'excédent de fonctionnement sur le mandat (25 000 euros de plus par an soit 425 000 euros d'excédent nécessaire au minimum). Il est à noter que l'exercice 2015 dégage en plus du remboursement de l'emprunt 770 000 euros d'excédent qui permet de quasiment boucler ce programme d'investissement.

Le projet Brusson : La municipalité souhaitait engager un projet d'envergure permettant de répondre à la fois à une réhabilitation du patrimoine et à la réalisation d'une vraie salle permettant d'accueillir 500 personnes. Ce projet est actuellement impossible une fois encore en raison du PPRI. L'étude en cours sur la commune doit déboucher sur des conclusions et dire si ce projet peut être réalisé ou non. Financièrement, il est évalué à 4 500 000 euros dont 2 500 000 à charge de la commune. Ce montant est inférieur à la capacité maximale d'emprunt (3,2 millions d'euros) et d'autres sources de recettes sont en cours de mobilisation : cessions de bâtiments et de terrains, mécénat populaire direct et par la fondation du patrimoine, appel à des fondations dont la fondation Eiffel... En tout état de cause, il faut bien rappeler que ce projet ne se fera qu'en fonction des résultats de l'étude globale « PPRI ».

A ce jour, l'étude permet d'envisager des mesures d'assouplissement sur certains secteurs du centre historique d'ici 18 mois. Ces mesures seront partielles et à définir mais il s'agit d'un vrai succès. Sur Brusson, la commune souhaite développer un projet à double détente qui ne compromettra pas l'intégrité du bâtiment évoqué comme salle. Des études préalables sont en cours et ce projet sera exposé très prochainement.

En fonction des contraintes, des événements et des besoins, d'autres investissements pourront avoir lieu.

Conclusion.

Les fondamentaux de la commune restent mitigés. Les services sont nombreux et rayonnent sur un territoire vaste. La médiathèque, l'accueil de loisirs, les crèches, les commerces, le marché, les spectacles culturels, les expositions, les locations de salles, les adhérents des associations attirent un bassin de vie largement supérieur à la population communale. Dans certains cas, par exemple la médiathèque, les services sont même plus reconnus par les extérieurs à la commune. **L'effet « ciseau » sur les dépenses de fonctionnement par rapport aux recettes est en cours. Il pénalise la commune dans ses futurs investissements. Les premières simulations de budget laissent un excédent prévisionnel proche de zéro.**

Dans le même temps, la commune reste tournée vers son passé industriel et florissant alors que son enclavement et le découpage géographique la situe sur un carrefour entre la haute Garonne, le Tarn et le Tarn et Garonne. Le regard se porte avant tout sur Villemur, tout en déplorant les contraintes actuelles, puis vers Toulouse alors même que la métropole reste loin et que la plupart des habitants privilégie Montauban.

Il est certain que le Plan de Prévention du Risque Inondation est un frein au développement de la cité, mais en même temps, le fatalisme est prégnant comme dans toute commune ayant vécu de manière autosuffisante grâce à des mono-entreprises aujourd'hui disparues. La mairie est symbolique avec ses trois étages, mais des espaces inadaptés, qui ont entraîné des travaux pour l'accueil. Les demandes reçues en mairie sont également symboliques, comme si une institution pouvait régler l'ensemble des problèmes collectifs et individuels se posant quotidiennement. Un réaménagement de l'accueil, simple et non onéreux a été effectué en 2016. Symbole et nécessité.

En examinant les dépenses et les investissements municipaux, on peut constater un équilibre entre les dépenses pour chaque catégorie de population : jeunes, anciens, associations, culture, sports... Le patrimoine communal est pléthorique mais surtout lourd en entretien et inadapté. La capacité d'investir est faible. La plupart des dépenses portent sur la tentative de maintenir en l'état le patrimoine bâti. Une priorité a été posée sur les écoles.

Les bases de foncier et le peu de permis de construire délivrés sont autant de signes d'une commune ne progressant plus en population. Cette tendance se confirme à travers le recensement de 2015 qui donne une population juste stable. En même temps, le nombre d'enfants dans les écoles progresse et la vie associative est très forte.

Les enjeux sont donc de définir ce que doit être la commune dans les prochaines années, de continuer à développer des actions en faveur du vivre ensemble, des animations dans la ville, de continuer les démarches envers les services de l'Etat en vue d'assouplir les règles de construction sans pour autant mettre en danger les habitants, de choisir les bâtiments que la commune souhaite conserver, mettre au niveau et de déterminer le ou les deux projets structurants du mandat. Aujourd'hui, Villemur a à la fois la chance et le handicap de ne pas être une cité dortoir à proximité immédiate d'une métropole comme en témoigne son rayonnement qui dépasse largement ses limites communales et sa vitalité associative, sportive, culturelle... « L'ouverture » et la rupture avec une forme de « clientélisme » de la commune est la condition de sa future vitalité.